



# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE A DISTANCE DES TITRES DE TRANSPORT ET REDEVANCES D'ACCES

SYNDICAT MIXTE DES MONTS JURA - Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale  
N° SIRET : 250 100 492 000 17 - N°ORIAS : 19008585  
1518 route de la Télécabine 01170 CROZET  
Téléphone : 04.50.42.45.77 - E-mail : smmj@monts-jura.com

## **1 - GENERALITES**

- La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client ») aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU annexées, téléchargeables et imprimables.
- Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.
- Les présentes conditions complètent les CGVU affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site internet.
- Les caractéristiques des différents titres de transport et redevances d'accès proposés à la vente sont présentées dans « les conditions particulières des titres de transport et redevances d'accès ».
- Les informations contractuelles sont présentées en langue française.
- Ces conditions concernent à titre exclusif, les personnes physiques non commerçantes.

## **2 – PRODUITS PROPOSES**

- La vente en ligne permet au client :
  - De recharger un titre de transport sur une carte magnétique.
  - D'acheter une carte magnétique et d'enregistrer le titre de transport sur cette carte.
  - D'acheter une redevance d'accès sur un support à utilisation unique ou sur un support numérique via une application gratuite à installer sur les téléphones mobiles de type smartphone.
- L'achat et le rechargement en ligne est possible en fonction des produits proposés sur le site internet.

## **3 - MODALITES DE COMMANDE**

- L'achat d'un titre de transport ou d'une redevance d'accès à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet : <https://skipass.paysdegex-montsjura.com>.
- La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet que si le client s'est clairement identifié par l'entrée de son code d'accès ou en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir un code d'accès.
- Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions ainsi que les CGVU.
- Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code Civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.
- Le Syndicat Mixte des Monts Jura confirmera au client sa commande par courriel.

- Sauf pour le rechargement en ligne, les commandes en ligne doivent être impérativement conclues au plus tard 10 jours avant le premier jour de validité du pass pour un envoi par courrier à domicile ou 1 jour avant pour un retrait dans un des points d'accueil.
- Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

## **4 – ACHAT ET RECHARGEMENT EN LIGNE D'UN TITRE DE TRANSPORT**

- Un support magnétique au tarif de 2 euros est nécessaire pour acheter un titre de transport sur Internet. Ce support est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois.
- Si le Client ne possède pas de carte magnétique, il doit en commander une lors de sa commande.
- Le Client possédant déjà une carte magnétique compatible avec le logiciel Skidata, peut la déclarer lors de sa commande. Cette carte est alors rechargée automatiquement du titre de transport commandé. Un accusé de réception de la commande est envoyé au client, qui devra le conserver notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

## **5 - ACHAT EN LIGNE D'UNE REDEVANCE D'ACCES**

- Lors de l'achat d'une redevance d'accès à distance, le Client a le choix de demander l'édition de sa redevance d'accès sur support papier ou sur un support numérique via une application gratuite sur smartphone. L'édition sur smartphone n'est pas disponible pour les redevances junior "saison" et "7 jours".

## **6 - TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT**

- Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.
- Les prix indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.
- Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, des frais d'expédition s'élevant à 2 euros seront appliqués en supplément.
- Le SMMJ se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses offres à tout moment et sans préavis. Les tarifs et conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le client.
- Le montant total de la commande est exigible à la commande et le règlement se fait en euro par carte bancaire (Visa, Mastercard, American Express) ou en Chèques-vacances Connect.
- Le paiement par carte bancaire est sécurisé via le serveur de paiement sécurisé PAYZEN qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment, le SMMJ n'a connaissance des numéros confidentiels que le Client doit fournir. L'établissement bancaire chargé de l'exécution du virement avise seulement le SMMJ qu'un

virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

## **7 - CONFIRMATION DE COMMANDE**

- Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.
- Une fois la commande conclue sur le site Internet et confirmée par le Client, le SMMJ accuse réception de cette commande par courriel.

## **8 - LIVRAISON DE LA COMMANDE**

- Sauf en cas de rechargement, le Client a le choix :
  - a) Soit de se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par le Client. Sauf en cas de force majeure, le SMMJ s'engage à livrer par la Poste la commande dans un délai de 10 jours.
  - b) Soit de retirer sa commande dans un des points d'accueil, à partir du lendemain de l'achat, en tenant compte des horaires d'ouverture de ceux-ci.
- La copie de l'accusé de réception sera alors exigée ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle. A défaut, la commande ne pourra pas être délivrée.
- Si l'intervalle de temps entre la validation de la commande et le premier jour de ski est inférieur ou égal à 10 jours, les commandes devront obligatoirement être retirées dans un des points d'accueil.

## **9 - SUIVI DE LA COMMANDE**

- Pour toute information supplémentaire, le service vente est à la disposition du Client aux adresses indiquées sur notre site internet.

## **10 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

- En application de l'article L121-16-19 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants ne s'applique ni aux contrats de transports de passagers ni aux contrats de redevances nordiques.

## **11 - MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE**

- Une fois la commande confirmée par le Client, aucun titre de transport ou redevance d'accès ne peut être remboursé, repris ou échangé. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

## **12 - INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES OU FERMETURE DU DOMAINE SKIABLE**

- En cas d'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques ou de fermeture du domaine skiable, les dispositions prévues dans l'article 16 des CGVU s'appliqueront.

## **13 - RESPONSABILITES**

- Le SMMJ ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

- Sa responsabilité ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

- Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

## **14 - MODES DE PREUVE**

- La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale, la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction.
- Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.
- Le Client doit conserver impérativement la confirmation de la commande, seul document faisant foi en cas de litige notamment à l'occasion d'un contrôle sur les domaines skiables. Les informations relatives à la validité du pass, inscrites sur le support, n'ont aucune valeur contractuelle.

## **15 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

- Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la commande sont protégées par un procédé de cryptage certifié.

## **16 - ARCHIVAGE**

- L'archivage des commandes est effectué par le service Régie du SMMJ conformément à l'article L134 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant une demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

CPVD hiver 2023/2024 – Version 1 – 4 Septembre 2023